

Cher villedu...  
Boite 1003

ABC NERREITO,  
UN AN.  
Canada..... \$3.00  
Etats-Unis (en or)..... 3.50  
(payable d'avance)  
SIX MOIS.  
Canada..... \$1.50  
Etats-Unis..... 1.75  
(payable d'avance)  
Vendu dans les dépôts 3 cts.  
Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas.  
N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablyment payables d'avance.  
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.  
Voir votre annonce à la quatrième page.

# LE FRANC-PARLEUR

CREDDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.  
Première insertion, par ligne..... \$0.08  
Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02  
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.  
Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.  
RÉDACTION.  
Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés  
M. ADOLPHE OUMET  
RÉDACTEUR-EN-CHIEF du Journal  
Le Franc-Parleur.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN

## AVIS.

Nous prions nos abonnés, tant ceux des villes que ceux des campagnes, de ne pas oublier que depuis le premier Mai, le premier semestre de leur abonnement au "Franc-Parleur" est expiré.

Nous comptons sur leur ponctualité à remplir leurs obligations, comme par le passé.

En accomplissant un devoir, ils auront le mérite de nous rendre un service.

## Feuilleton du "Franc-Parleur"

### LE DOCTEUR OX.

(Suite.)

—Vous irez ce soir au théâtre? avait dit le matin même le conseiller au bourgmestre.

—Je n'y manquerai pas, avait répondu van Triasse, et j'y conduirai Mme van Triasse, ainsi que notre fille Suzel et notre chère Tatanéance, qui raffolent de la belle musique.

—Mlle Suzel viendra? demanda le conseiller.

—Sans doute, Niklausse.

—Alors mon fils Frantz sera un des premiers à faire queue, répondit Niklausse.

—Un garçon ardent, Niklausse, répondit doctoralement le bourgmestre, une tête chaude! Il faut surveiller ce jeune homme.

—Il aime van Triasse, il aime votre charmante Suzel.

—Eh bien! Niklausse, il l'épousera. Du moment que nous sommes convenus de faire ce mariage, que peut-il demander de plus?

—Il ne demande rien, van Triasse, il ne demande rien, ce cher enfant! Mais enfin—et je ne veux pas en dire davantage—il ne sera pas le dernier à prendre son billet au bureau!

—Ah! vive et ardente jeunesse! répliqua le bourgmestre, souriant à son passé. Nous avons été ainsi, mon digne conseiller! Nous avons aimé, nous aussi! Nous avons fait queue en notre temps! A ce soir donc à ce soir! A propos, savez-vous que c'est un grand artiste, ce Fioravanti! Aussi, quel accueil on lui a fait dans nos murs! Il n'oubliera pas de longtemps les applaudissements de Quiquendone.

Il s'agissait, en effet, du célèbre ténor Fioravanti, qui, par son talent de virtuose, sa méthode parfaite, sa voix sympathique, provoquait chez les amateurs de la ville un véritable enthousiasme.

Depuis trois semaines, Fioravanti avait obtenu des succès immenses dans les *Huguenots*. Le premier acte, interprété au goût des Quiquendoniens, avait rempli une soirée toute entière de la première semaine du mois. Une autre soirée de la seconde semaine, allongée par des *andante* infinis, avait valu au célèbre chanteur une véritable ovation. Les succès s'étaient enchaînés avec le troisième acte du chef-d'œuvre de Meyerbeer. Mais c'est au quatrième acte qu'on attendait Fioravanti, et ce quatrième acte, c'est ce soir-là même qu'il allait être joué devant un public impatient. Ah! ce duo de Raoul et de Valentine, cet hymne d'amour à deux voix, largement soupé, cette strette où se multiplient les *crescendo*, les *stringendo*, les *presses un peu*, les *più crescendo*, tout cela chanté lentement, compendieusement, interminablement! Ah! quel charme!

Aussi, à quatre heures, la salle était pleine. Les loges, l'orchestre, le parterre

regorgaient. Aux avant-scènes s'étaient le bourgmestre van Triasse, Mlle van Triasse, Mme van Triasse et l'aimable Tatanéance en bonnet vert-pomme; puis, non loin, le conseiller Niklausse et sa famille, sans oublier l'aimable Frantz. On voyait aussi les familles du médecin Custos, de l'avocat Schut, d'Honoré Syntax, le grand juge, et Soutman (Norbort), le directeur de la compagnie d'assurances, et le gros banquier Collaert, fou de musique allemande, un peu virtuose lui-même, et le percepteur Rupp, et le directeur de l'Académie, Jérôme Resh, et le commissaire civil, et tant d'autres notabilités de la ville qu'on ne saurait les énumérer ici sans abuser de la patience du lecteur.

Ordinairement, en attendant le lever du rideau, les Quiquendoniens avaient l'habitude de se tenir silencieux, les uns lisant leur journal, les autres échangeant quelques mots à voix basse, ceux-ci gagnant leur place sans bruit et sans hâte, ceux-là jetant un regard à demi éteint vers les beautés aimables qui garnissaient les galeries.

Mais ce soir-là un observateur eût constaté que, même avant le lever du rideau, une animation inaccoutumée régnait dans la salle. On voyait remuer des gens qui ne remuaient jamais. Les évantails des dames s'agitaient avec une rapidité anormale. Un air plus vivace semblait avoir envahi toutes ces poitrines. On respirait plus largement. Quelques regards brillaient, et s'il faut le dire, presque à l'égal des flammes du lustre, qui semblaient jeter sur la salle un éclat inaccoutumé. Vraiment, on y voyait plus clair qu'à l'habitude, bien que l'éclairage n'eût point été augmenté.

Enfin, l'orchestre est à son poste, au grand complet. Le premier violon a passé entre les pupitres pour donner un *la* modeste à ses collègues. Les instruments à corde, les instruments à vent, les instruments à percussion sont d'accord. Le chef d'orchestre n'attend plus que le coup de sonnette pour battre la première mesure.

La sonnette retentit. Le quatrième acte commence. *L'allegro appassionato* de l'entr'acte est joué suivant l'habitude, avec une lenteur majestueuse, qui eût fait bondir l'illustre Meyerbeer, et dont les dilettanti Quiquendoniens appréciaient toute la majesté.

Mais bientôt le chef d'orchestre ne se sent plus maître de ses exécutants. Il a quelque peine à les retenir, eux si obéissants, si calmes d'ordinaire. Les instruments à vent ont une tendance à presser les mouvements, et il faut les refréner d'une main ferme, car ils prendraient l'avance sur les instruments à cordes, ce qui, au point de vue harmonique, produirait un effet regrettable. Le basson lui-même, le fils du pharmacien Jousse Liefrinck, un jeune homme si bien élevé, tend à s'emporter.

Cependant Valentine a commencé son récitatif:

Je suis seule chez moi...  
mais elle presse. Le chef d'orchestre et tous les musiciens la suivent—peut-être à leur insu—dans son *cantabile*, qui devrait être battu largement, comme un *doux hait* qu'il est. Lorsque Raoul paraît à la porte du fond, entre le moment où Valentine va à lui et le moment où elle le cache dans la chambre à côté, il ne se passe pas un quart d'heure, tandis qu'autrefois, selon la tradition du théâtre de Quiquendone, ce récitatif de trente-sept mesures durait juste trente-sept minutes.

Saint-Bris, Nevers, Cavannes et les seigneurs catholiques sont entrés en scène, un peu précipitamment peut-être. *Allegro pomposo* a marqué le compositeur sur la partition. L'orchestre et les seigneurs vont bien *allegro*, mais pas *pomposo* du tout, et au morceau d'ensemble, dans cette page magistrale de la conjuration et de la bénédiction des poignards, on ne modère plus l'*allegro* réglementaire. Chanteurs et musiciens s'échappent fougueusement. Le chef d'orchestre ne songe plus à les retenir. D'ailleurs le public ne réclame pas, au contraire; on sent qu'il est entraîné lui-même, qu'il est dans le mouvement, et que ce mouvement répond aux aspirations de son âme:

Des troubles remuants et d'une guerre implacable. Voulez-vous, comme moi, dévorer le pays?

On promet, on jure. C'est à peine si Nevers a le temps de protester et de chanter que, « parmi ses aïeux, il compte des soldats et pas un assassin. » On l'arrête. Les quarantiers et les échévins accourent et jurent rapidement « de frapper tous à la fois ». Saint-Bris enlève comme un véritable *deux-quatre* de barrière le récitatif qui appelle les catholiques à la vengeance. Les trois moines, portant des corbeilles avec des écharpes blanches, se précipitent par la porte du fond de l'appartement de Nevers, sans tenir compte de la mise en scène, qui leur recommande de s'avancer lentement. Déjà tous les assistants ont tiré leur épée et leur poignard, que les trois moines béatissent en un tour de main. Les soprani, les ténors, les basses, attaquent avec des cris de rage *l'allegro furioso*, et d'un *sic-huit* dramatique, ils font un *sic-huit* de quadrille. Puis, ils sortent en hurlant:

A Minuit,  
Point de bruit!  
Dien le vent!  
Oui,  
A Minuit.

En ce moment, le public est debout. On s'agite dans les loges, au parterre, aux galeries. Il semble que tous les spectateurs vont s'élaner sur la scène, le bourgmestre van Triasse en tête, afin de s'unir aux conjurés et d'anéantir les huguenots, dont, d'ailleurs, ils partagent les opinions religieuses. On applaudit, on rappelle, on acclame! Tatanéance agite d'une main fébrile son bonnet vert-pomme. Les lampes de la salle jettent un éclat ardent.

Raoul, au lieu de soulever lentement la draperie, la déchire par un geste superbe et se trouve face à face avec Valentine.

Enfin c'est le grand duo, et il est mené *allegro vivace*. Raoul n'attend pas les demandes de Valentine et Valentine n'attend pas les réponses de Raoul. Le passage adroable:

Le danger presse  
Et le temps vole...

devient un de ces rapides *deux-quatre* qui ont fait la renommée d'Offenbach, lorsqu'il fait danser des conjurés quelconques. *L'andante amoroso*:

Tu l'as dit!  
Oui, tu m'aimas!

n'est plus qu'un *vivace furioso*, et le violoncelle de l'orchestre ne se préoccupe plus d'imiter les inflexions de la voix du chanteur, comme il est indiqué dans la partition du maître. En vain Raoul s'écrie:

Parte encore et prolonge  
De mon cœur l'inextinguible sommet!

Valentine ne peut pas prolonger! On sent qu'un feu inaccoutumé le dévore. Ses *si* et ses *ut*, au-dessus de la portée, ont un éclat effrayant. Il se démeine, il gesticule, il est embrasé.

On entend le beffroi; la cloche résonne; mais quelle cloche haletante! Le sonneur qui la sonne ne se possède évidemment plus. C'est un tocsin épouvantable, qui lutte de violence avec les fureurs de l'orchestre.

Enfin la strette qui va terminer cet acte magnifique:

Plus d'amour, plus d'ivresse,  
O remords qui m'opresse!

Et le public! le public, haletant, enflammé, gesticule, hurle! Toutes les figures sont rouges comme si un incendie eût embrasé ces corps à l'intérieur! On se bourse, on se presse pour sortir, les hommes sans chapeaux, les femmes sans manteau! On se bouscule dans les couloirs, on s'écrase

aux portes, on se dispute, on se bat! Plus d'autorités! plus de bourgmestre! Tous égaux devant une surexcitation infernale.

Et, quelques instants après, lorsque chacun est dans la rue, chacun reprend son calme habituel et rentre paisiblement dans sa maison, avec le souvenir confus de ce qu'il a ressenti.

Le quatrième acte des *Huguenots* qui durait autrefois six heures d'horloge, commencé, ce soir-là, à quatre heures et demie était terminé à cinq heures moins douze.

Il avait duré dix-huit minutes!

(A continuer.)

## La chambre de Bernadette à Lourdes.

C'est au fond d'une sombre rue, perdue dans un quartier désert de la ville de Lourdes, que Marie, la reine du Ciel, a distingué la jeune fille prédestinée au glorieux privilège d'être son ambassadrice, nous dirions presque sa fondée de pouvoir.

Nous avons désiré voir cette rue triste et étroite; nous avons souhaité de fouler le sol de cette demeure qui abrita Bernadette; nous avons sollicité le bonheur de pénétrer dans ce réduit privilégié où les Anges du ciel ont dû contempler, avec des regards d'une respectueuse envie, cette humble et chétive enfant, soit aux heures de ses joies enfantines, soit aux jours des souffrances physiques qui tourmentèrent ses jeunes ans, soit enfin pendant son sommeil, que troublaient souvent les agitations désordonnées de l'asthme, cette cruelle et implacable ennemie du repos de la nuit.

Cette faveur nous fut accordée, avec la plus exquise bienveillance, par le vénérable curé de Lourdes, devenu propriétaire de cette pauvre demeure dans la pensée pieuse d'en assurer la conservation.

La maison, la chambre de la *Voyante* est bien, à tant de titres, un monument à conserver que peuvent l'être tant d'autres ruines dont les murs édentés révèlent, le plus souvent, dans les profondeurs de l'histoire, le souvenir de la cruauté ou de la vengeance. Ici nous trouvons et nous voulons voir l'entrée de ce magnifique pèlerinage, champ glorieux où fleurissent sur une terre, l'amour, la miséricorde et la puissance de la Mère du Ciel.

Et comme tout, à Lourdes, doit être émouvant, comme ici tout vous saisit, comme ici la réalité de cette vie coude à chaque pas le surnaturel; la jeune fille que M. Peyramale nous a donnée pour guide est une amie, une compagne de la *Voyante*. Oh! elle connaît cette maison! Elle en sait le délabrement, mais aussi elle en sait les grandeurs. Là, son heureuse amie, comme autrefois Marie à Nazareth, repassant dans le fond de son âme les choses mystérieuses qui se passaient autour d'elle, et rêvait, comme nous rêvons, des choses de merveilleuses réalités. Nous parlons de Nazareth, c'est aussi chétif, c'est aussi pauvre, c'est malheureux.

Bernadette a-t-elle pu se rendre compte de ce dénuement? En a-t-elle souffert? Son humble naissance et l'ignorance des douceurs du bien-être l'ont préservée de tout regret, pendant que les faveurs si magnifiques de la vision l'ont isolée des choses de ce monde au point de lui donner le ciel sur terre.

Entrons! c'est un lieu désolé: les murs sont lézardés et scoriés; le carrelage du sol est partout défoncé; le peu que le temps et l'usure des pas en ont respecté est de l'aspect le plus misérable.

Dès l'entrée, un large vacant, qui se termine à gauche par une sorte de couloir formé par la cloison latérale de la chambrette établie à l'un des coins du rectangle de l'ensemble. Quelques briques, et des bois grossiers pour soutiens, forment la chambre de cette enfant pauvre des biens terrestres, mais si riche des faveurs d'en-haut.

La porte de la chambre est presque au fond du couloir. Deux grandes fenêtres, hors de proportions avec son exiguité, semblent demander à la petite, bien petite cour, qui la sépare d'autres constructions assez de lumière pour remplacer le rayon du soleil qui n'a jamais pu venir la réjouir et la réchauffer.

Un autre soleil bien plus vivifiant, bien plus lumineux, a pénétré sous cet humble toit: le regard de Marie est venu se reposer sur la pauvre enfant, dont elle voulait

faire le premier instrument d'une de ses manifestations les plus glorieuses pour son nom et les plus émouvantes pour l'humanité.

En face de la porte, une pauvre et misérable cheminée; une planche de sapin bien mince, bien grossièrement établie, en forme de tablette. Nous avons pris, est-ce mal? un léger éclat de ce bois, une pincée de la poussière qui remplace, sur le sol, les carreaux absents ou brisés.

A droite de la porte, la place d'un bien petit lit.

Et c'est tout!

Et lorsque de ce sombre et triste réduit la pensée se reporte aux magnificences déjà accumulées dans la splendide église de l'Apparition, on demeure confondu. L'an n'ose point se redire à soi-même les réflexions que ce contraste suggère.

Lourdes est une bien petite ville perdue sur les bords d'une rivière jusqu'ici ignorée; les grottes Massabiellès, autrement dites les Gros Rochers, naguère objets de l'indifférence des habitants eux-mêmes; et là, dans un des recoins les plus ignorés de ce bourg, une pauvre maisonnette, et, dans cette pauvre maison, un réduit misérable, qui n'a de la *sancta casa* que l'exiguïté sans en avoir la poétique forme; dans cette maison du pauvre, une chétive enfant, ignorante mais pure de tout souffle du mal; voilà ce que Marie, dans sa miséricorde, a fait les premiers éléments de son plus récent triomphe et de ses plus éclatants bienfaits.

Marie ne connaît pas le caprice. Elle a su ce qu'elle faisait, et de ce spectacle ressort pour nous un grand enseignement. Marie est la mère de Celui qui a dit aux humbles: « Vous êtes mes amis, » et qui a dit aux heureux: « Ce que vous ferez au dernier de ces abandonnés, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. »

C'est parmi les pauvres que Jésus a voulu naître, au milieu d'eux qu'il a choisis les premiers princes de son Eglise; et de tout temps, sauf de bien rares exceptions, les apparitions et les révélations divines ont été le privilège des petits et des déshérités du monde.

Ainsi se réalise cette parole de l'apôtre: « Dieu a fait choix de ce qui est faible pour confondre ce qui est puissant. »

Or, Marie, mère de Dieu, agit comme Dieu. Quoi d'étonnant!

Bernadette a compris tout cela. Elle n'est plus à Lourdes. Elle a repoussé les dons que l'enthousiasme lui offrait, elle a refusé d'ouvrir à la fortune qui frappait à la porte de cette pauvre maison. On viendra ici, dans cette chambrette si dénuée de tout, non pas pour apporter des offrandes, mais pour admirer cette noble pauvreté. Les pauvres se sentiront encouragés, les heureux de ce monde emporteront de cette visite le bienfait des réflexions les plus fécondes et les plus salutaires.

Bernadette, pauvre, a voulu rester pauvre; elle s'est dérobée aux triomphes de Lourdes. Quel courage il lui faut pour se priver de voir ce que tout l'univers vient contempler! Mais que regretterait-elle? Elle sait toutes ces merveilles; elle s'est vouée au service des pauvres, ses frères, et, comme elle, les amis de Dieu. Et pour soutenir son courage aux heures où son cœur se sentirait faiblir, elle a ses souvenirs! Elle a les secrets que Marie lui a confiés!

Heureuse fut Bernadette, heureuse est la sœur Marie-Bernard!

L'ABBÉ CARLE.

## Un Jugement Impartial sur la France.

*Punch* n'a plus depuis quelques jours autant de sagacité qu'autrefois; mais dans un de ses derniers numéros, il pose une question qui indique un esprit pénétrant. La voici: « Quelqu'un voudrait-il bien expliquer la position présente des affaires en France et des divers partis de l'Assemblée? » Le satirique questionneur sait combien sa requête est embarrassante. Il n'est probablement pas un homme vivant en France ou hors de France, qui puisse donner à ce sujet une explication complète, claire et satisfaisante à moins d'écrire tout un volume. La question française offre cette difficulté, que c'est la France elle-même qui est la question. Pendant près de cent ans, depuis 1774, elle a été un per-

pétuel point d'interrogation parmi les nations. En ce moment qui concerne tous les autres peuples, la connaissance du monde, de la nature humaine et de l'histoire nous permet de prévoir leur avenir immédiat avec un degré raisonnable de certitude.

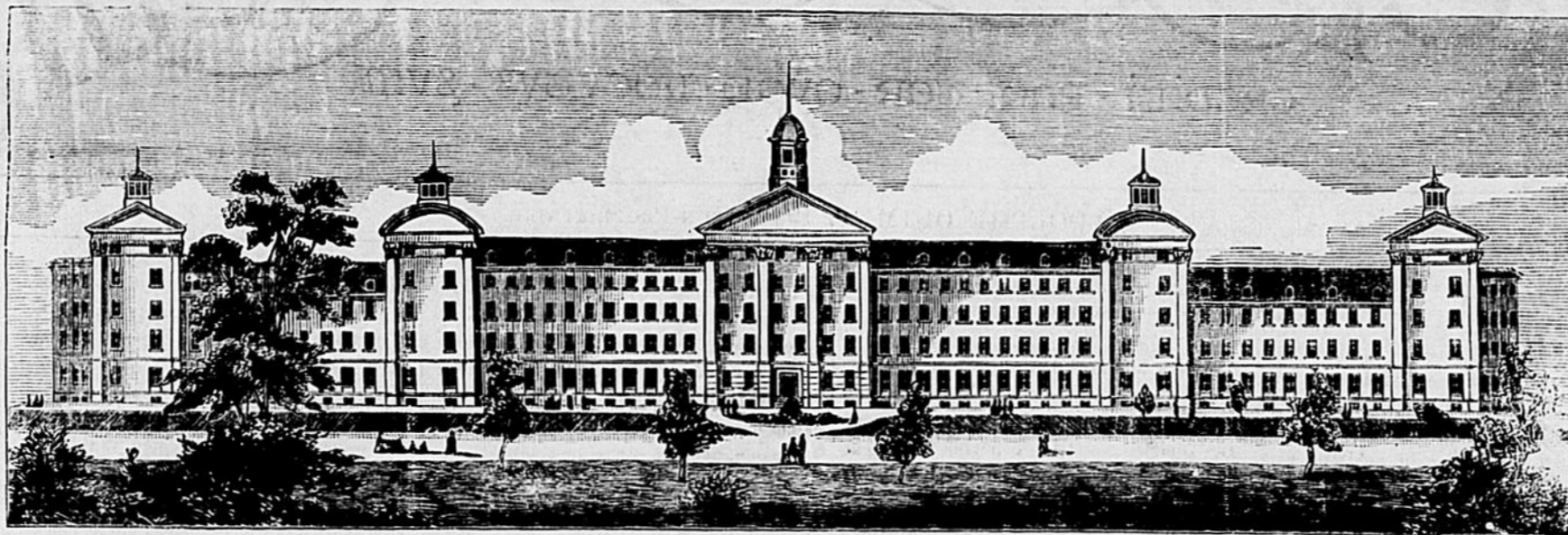
En cas de crise politique importante en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Russie, pour ne pas parler des Etats-Unis, un observateur attentif peut déduire au moins des probabilités des faits, tendances et principes. Pour ne pas aller au-delà des premiers principes, nous sommes sûrs que la monarchie constitutionnelle en Angleterre, l'absolutisme en Russie et le républicanisme démocratique aux Etats-Unis, ont de si profondes racines que leur remplacement par toute autre forme de société politique ne pourrait être que l'œuvre graduelle des générations. Mais, en ce qui regarde la France, on ne peut pas faire de prédiction. Son avenir politique est inconnu de tous. Il serait bien téméraire le prophète qui s'aventurerait à dire quel pouvoir sera installé aux Tuilleries dans trois mois d'ici. Il est certainement fort probable que ce sera Mac-Mahon, mais la difficulté est que la France déjoue les probabilités; et même pour Mac-Mahon, nous savons tous que sa stabilité apparente provient du fait qu'il est un soldat, un général habile et un homme de ferme volonté. C'est lui qui est stable, non la nation.

Car le problème est compliqué d'un fait embarrassant, un fait qui git à la base même de toute question—et qui, malgré tout notre respect pour le peuple français, qui a tant fait pour le monde en politique, en philosophie, littérature, science, arts et armes, rend ce grave et important sujet du domaine légitime ouvert aux absurdités du *Punch*; et ce fait est que chacun a la certitude que quiconque pourra s'établir dans ce qui ressemblera au pouvoir, sera reçu avec enthousiasme par le peuple français. Que ce soit le jeune Napoléon, le roi légitime ou un communiste coiffé du bonnet rouge, il sera reçu avec acclamations, et d'une manière ou de l'autre on fraternisera. Les aigles ou les lys, ou le bonnet rouge, seront arborés devant le monde comme le symbole de la France et il y aura de brillants discours et des serments dans les Chambres, avec la main droite levée vers le ciel. Il y aura de graves discussions sur les nouveaux uniformes, et la forme et la couleur des ceintures deviendront un sujet d'enquêtes délicates. L'opposition ne cessera pas; au contraire, les complots et les contre complots continueront de plus belle. Toute la Gaule sera encore divisée en droite, gauche et centre; et chaque parti fera des efforts comme il ne s'en fait en aucun autre pays civilisé, l'un pour conserver le gouvernement, les deux autres pour le renverser. C'est ce fait déplorable dans la politique française qui la rend si inexplicable, si incompréhensible; ses partis ne sont pas des partis politiques dans le sens ordinaire du mot; ce sont des factions civiles sous le déguisement de partis politiques; elles cherchent à s'assujettir les uns les autres, et elles le font avec la presque certitude que si elles peuvent obtenir, ne fût-ce qu'un jour, la direction du pouvoir physique, elles et leur régime seront acceptés pour ce jour, et elles pourront peut-être s'établir à perpétuité politique, en français, signifiant quinze à vingt ans.

Interrogez le passé et voyez combien ceci est vrai: voyez comment ce grand peuple a accueilli avec allégresse la République, puis l'empire, puis les directeurs de l'empire, puis les Bourbons, puis encore l'empire puis le roi citoyen puis encore la République, puis une fois l'empire, puis de nouveau la République; et tout dans une succession si rapide que les membres les plus âgés de la génération vivante en ont été témoins. Considérez aussi que même aujourd'hui la question politique fondamentale n'est pas réglée; que l'extrême droite, tout en se soumettant pour sept ans parce qu'elle ne peut faire autrement, déclare qu'elle restera organisée comme parti monarchique et prouve avec évidence qu'elle emploiera toute l'énergie de son organisation, non à un changement de ministère ou de politique, mais à une révolution.

Et cependant les Français sont non-seulement un grand peuple, mais peut-être le peuple le plus véritablement patriotique du monde. Comme sentiment, le patriotisme

# Asile des Aliénés a la Longue-Pointe



a chez eux une puissance que les hommes d'autres nationalités n'éprouvent pas au même degré. Ils ne semblent pas comprendre aussi bien que les peuples teutoniques que le bien public est la loi suprême; mais la France est pour eux une entité distincte, qu'ils aiment de tout leur être et pour la gloire de laquelle ils sont prêts à sacrifier leur vie. Chez eux, comme dans les autres races celtiques, le sentiment de la famille a une force pour ainsi dire exceptionnelle; ce qui, d'une part, les retient au pays, et, de l'autre, fait d'eux de mauvais colons. De là un sentiment national plus hautement concentré, probablement, que celui de tout autre peuple. Et avec tout cela ils ont trois partis, et des subdivisions de partis, prêts à la première occasion à se sauter mutuellement à la gorge, à descendre dans la rue et à établir la suprématie de leur faction sur les barricades. La vérité est que la question française ne peut être résolue que par la logique des événements. Des générations passeront peut-être avant qu'elle soit décidée. La grande révolution de 1793 se poursuit; elle n'a pas atteint la fin qui lui est destinée, mais elle en approche toujours, malgré vents et marées. Il y a un conflit entre l'intelligence et le sentiment du peuple français. Le cerveau de la France déduit la République du raisonnement, mais son cœur aime la monarchie et préfère même le despotisme. Il a fallu près d'un siècle pour l'amener à sa disposition imparfaite actuelle d'accepter la République; il serait déraisonnable d'attendre de la France qu'elle se réconcilie promptement avec cette forme de gouvernement.

LE "FRANCO-PARLEUR"  
Montréal, Mardi 11 Août 1874.

## Le Conseil de Ville et l'École de Réforme de la rue Mignonne.

La décision prise par la majorité du Conseil-de-Ville, dans sa séance de lundi dernier, relativement à l'adoption du troisième ordre du jour, nous a quelque peu étonné.

Une explication brève des faits, motivera nos remarques. L'école de Réforme de la rue Mignonne fait application à la Corporation afin d'obtenir la permission d'ériger sur son terrain un engin à vapeur.

Les intéressés remplissent toutes les conditions et les formalités voulues.

Annouces dans les journaux, application produite au Conseil, visite et certificat de l'inspecteur etc. tout, en un mot, est fait de nature à concorder parfaitement avec les règlements passés à cet effet par la Corporation.

Le Comité du Feu après avoir pris communication de la requête, voyant que toutes les formalités ont été remplies conformément à la loi, et n'ayant par devant lui aucune plainte de la part des propriétaires voisins des applicants, fit son rapport qu'il soumit au Conseil-de-Ville, par lequel il recommandait d'accorder à l'École de Réforme, ainsi qu'à trois autres applicants, le privilège d'ériger sur leur terrain respectif un engin à vapeur.

Fait inexplicable à nos yeux, si nous considérons la décision prise sur cette question par le Conseil-de-Ville, c'est que toutes les autres applications ont été accordées et celles des propriétaires de l'École de Réforme péremptoirement refusée.

Les raisons qui ont motivé la conduite de certains membres, ont bien en thèse générale, une force que nous ne saurions leur contester.

En effet, nous savons comme eux, combien le voisinage des engins à vapeur est nuisible et offre un aliment facile aux incendies.

Respirer la fumée qui sort des fourneaux d'une usine, entendre le sifflement de la vapeur et les grincements de la soie, sont des incon vénients considérables - que nous ne devrions jamais tolérer dans les localités destinées aux résidences privées.

Mais tous ces incon vénients, tous ces dangers seraient-ils réellement applicables au cas actuel, que cependant le Conseil-de-Ville ne pouvait refuser d'accorder à une partie ce qu'il donnait si volontairement à l'autre. Quelles étaient les personnes intéressées à s'opposer à l'obtention de cette permission; sinon les propriétaires voisins?

Et cependant nous ne trouvons aucune plainte, aucune requête, signée même d'un seul nom qui fasse objection à la demande des propriétaires de l'École de Réforme de la rue Mignonne.

Ce n'est qu'à la séance où il s'agit d'adopter le rapport du comité du feu que des conseillers dont les propriétés sont contiguës à celle des applicants, se lèvent alors pour s'opposer à la passation de ce rapport.

Le danger était-il plus grand à la séance du 10 août courant, qu'il l'était il y a quinze jours?

Assurément non, la maison du conseiller Brunet, l'École des Sœurs, l'Asile de la Providence, l'église St-Jacques, etc., n'ont pas déménagé, et ne sont pas plus rapprochées de l'École de la Réforme qu'elles ne l'étaient un mois auparavant. Serait-ce la crainte de voir que cette

## Communauté subventionnée par le gouvernement, chercherait à se créer d'autres ressources que celles qui lui viennent par le canal officiel?

Pour notre part, nous ne croyons pas que les membres Canadiens-Français aient fait entrer en ligne de compte, pour affermir leur raisonnement, cette piètre raison, bien digne en tout point de l'échevin Stephens.

Si maître Stephens avait la mémoire moins rebelle et la tête mieux organisée, il aurait su que ce qui se pratique à l'École de Réforme était depuis longtemps en existence dans les établissements du genre appartenant au protestantisme, et notamment au pénitencier de Kingston.

Mais il est si bon, quand l'occasion semble favorable, de chercher à humilier, à dénigrer nos communautés, et l'on sait que l'*alter ego* de John Dougall ne laisse jamais passer l'opportunité de lancer son venin sur tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus digne.

La remarque faite par l'échevin Loranger nous a semblé juste et à propos.

« Le conseil, dit-il, a déjà pris sur sa responsabilité de rejeter des applications de cette nature; en avait-il le droit? Je ne le crois pas, mais, pour plus de sûreté, il faudrait que le rapport fut reconsidéré afin d'obtenir l'opinion légale des avocats de la corporation. »

Cette opinion sera-t-elle demandée, et surtout sera-t-elle donnée?

Nous ne le croyons pas.

Tout-fois, en attendant qu'elle nous arrive avec la célérité traditionnelle, nous nous permettons de dire, après avoir vu et examiné les règlements sur cette matière, que le Conseil-de-Ville n'a pas le droit de rejeter une application de ce genre quand toutes les formalités requises par la loi ont été remplies et qu'aucune plainte n'a été formulée contre l'obtention de cette permission.

Or, dans le cas actuel, les propriétaires de l'École de Réforme se sont conformés en tout point aux exigences de la loi; aucune plainte n'est venue détruire l'effet de leur requête, et cependant ce que le Conseil-de-Ville a jugé à propos d'accorder à d'autres, il l'a refusé à des personnes dont les droits valaient bien tout autant que ceux de ces autres intéressés.

Au point de vue légal et sous le rapport de la logique, la majorité du Conseil est dans le tort et commet une injustice.

Si la loi est déféctueuse en donnant trop de liberté aux applicants; à nos églises de l'amender et de la refaire; mais tant qu'elle restera comme elle est présentement rédigée, le moins que l'on pourra exiger sera, de la part de ceux qui l'ont faite, l'observance de ses clauses.

Du moment que les règlements obligatoires pour tous seront admis par les uns et rejetés par les autres, alors il y aura danger de commettre une injustice.

Et c'est ce qui malheureusement est arrivé dans le cas actuel.

— La police de Mulhouse a trouvé dernièrement, vers deux heures de la nuit, dans la rue de la Sinne, une collection de singuliers originaux. C'étaient cinq jeunes gens, qui s'étaient installés confortablement sur le trottoir pour y passer la nuit, et qui se montrèrent de fort mauvaise humeur d'avoir été dérangés.

Conduits au poste, ils ont fait connaître en produisant des passeports parfaitement en règle et écrits dans les trois langues russes, allemande, et française, qu'ils étaient étudiants, et qu'ils se rendaient à Paris pour y suivre les cours.

Quatre d'entre eux sont Russes et 10 bles, le cinquième est d'origine turque. Ils étaient arrivés hier à Zurich, et devaient repartir ce matin par le premier train pour Paris.

Ils ont déclaré que s'ils n'étaient pas descendus dans un hôtel, c'est qu'ils préféraient coucher en plein air; ils étaient d'ailleurs munis chacun d'une excellente couverture de laine, et avaient la bourse garnie.

Inutile de dire qu'on les a relâchés ce matin et qu'ils en ont été quittes pour prendre le second train de Paris.

## Asile des aliénés à la Longue-Pointe.

Nous avons été prié de reproduire d *Nouveau-Monde* un article éditorial ayant trait à l'Asile de la Longue-Pointe.

Malgré que nous ayons déjà publié dans nos colonnes il y a quelque temps un article à ce sujet reproduit par une partie de la presse de cette ville, cependant nous trouvons que l'on ne peut jamais trop plaider la cause de l'infortune et celle de la charité. C'est pourquoi nous l'insérons aujourd'hui avec satisfaction dans notre journal.—NOTE EDITORIALE.

On sait que le ministère local a eu la pensée toute chrétienne de confier les aliénés aux soins des Religieuses de la Providence de Montréal.

En mettant cette pensée à exécution, le ministère de la Province a prouvé d'une manière incontestable son intention de servir à la fois les intérêts bien entendus des contribuables et ceux de la charité. Tout le monde doit les reconnaître, et lui en savoir gré.

Le ministère provincial a, en effet, servi les intérêts bien entendus des contribuables parce que, en traitant avec les Religieuses de la Providence, il a réalisé une économie importante sur les frais d'entretien annuels des aliénés; frais qui s'élevaient seulement à 100 piastres par tête.

Le ministère a également servi les intérêts bien entendus de la charité parce qu'il ne pouvait remettre en de meilleures mains que celles des Religieuses de la Providence, des infortunés dont l'état réclame une sollicitude continue et une patience à toute épreuve; qualité et vertu que l'on est certain de trouver chez les Sœurs.

Cent cinquante aliénés sont déjà sous la garde des Religieuses de la Providence, soit dans les anciennes casernes d'Hoche-laga, soit dans leur maison de la Longue-Pointe. Mais ce ne sont là, et ce ne peuvent être là, que des dispositions provisoires, car elles sont déjà insuffisantes.

Aussi les Religieuses ont-elles entrepris de construire, sur le promontoire de la Longue-Pointe, un vaste asile où elles pourront réunir, dans les conditions les plus favorables, les aliénés des deux sexes qui leur seront envoyés par l'administration publique, ou confiés par des familles qui auraient le malheur d'être affligées dans un de leurs membres.

L'entreprise des Religieuses est une œuvre de très grandes proportions. Confiantes en la divine Providence dont elles portent le nom, consultant peut être plus leur amour des pauvres et leurs dévouement à des aliénés que leurs ressources pécuniaires, elles n'ont pas hésité à commencer une partie des constructions.

Les travaux de maçonnerie de cette partie sont déjà assez avancés pour donner une idée de l'étendue qu'auront les bâtiments quand ils seront achevés, et des commodités qu'ils offriront pour la distribution et l'aménagement des divers services que comporte une maison de ce genre.

Voici, au surplus, des détails qui, rapprochés du dessin placé en tête, complètent en l'expliquant ce qui vient d'être dit au sujet des constructions tant en cours de bâtisse que projetées :

La façade de l'édifice se développera sur une longueur totale de 571 pieds.

Le bâtiment central aura 61 pieds de façade sur 160 pieds de profondeur. Il comporte un sous-sol ou *basement*, 4 étages pleins et un mansarde.

Deux corps de bâtiments un peu en retrait, l'un à droite l'autre à gauche, ayant chacun 90 pieds de façade sur 38 de profondeur, 3 étages pleins entre un sous-sol et un mansarde, se relieront chacun par son extrémité, à une aile transversale en alignement avec le bâtiment central développant 28 pieds sur la façade et 96 pieds sur la profondeur. Chacune de ces ailes

aura un sous-sol, 4 étages pleins et un mansarde.

Partant de ces ailes, et en retraite comme les bâtiments adjoignant au corps central, l'un à droite l'autre à gauche, s'étendront deux corps de bâtiments ayant chacun une façade de 72 pieds sur une profondeur de 38, avec sous-sol, 3 étages pleins, et un mansarde. Chacun de ces deux bâtiments aboutira sur une aile transversale en alignement avec le corps central et avec les deux autres ailes parallèles, et présentera une façade de 38 pieds sur une profondeur de 72, avec un sous-sol, 4 étages et un mansarde.

Enfin l'ensemble des constructions sera complété, à chacune des extrémités, par une sorte de tour octogone ayant 14 pieds sur 28.

Un système de ventilation aussi perfectionné que possible sera appliqué à l'aération de toutes les parties du local.

A l'arrière de ces bâtiments destinés aux malades, seront placés les servitudes. Entre autres, une buanderie de 50 pieds sur 100, en dessous de laquelle sera creusée une cave de même dimension; au-dessus régneront 2 étages surhussés d'un mansarde.

Dans une construction de 48 pieds sur 50, sera logée une machine à qui amènera du Saint-Laurent dans des réservoirs l'eau nécessaire à l'alimentation de l'appareil de chauffage et aux divers autres besoins et usages de la maison.

Comme on le voit, les Religieuses de la Providence ne négligent rien pour assurer aux malades tout le bien être possible, et pour répondre à la confiance du ministère.

Toutes les améliorations qui sont le résultat des recherches de la science, des progrès de l'art, de l'expérience par la pratique se trouveront réunis dans l'Asile de la Longue-Pointe.

Certes ces améliorations sont utiles et précieuses, mais elles le deviennent bien plus quand, selon le mot de feu le vénérable abbé Desgenettes, "l'industrie de la charité" s'exerce à en tirer tous les bien-faits qu'elles emportent. La charité, dont les Religieuses de la Providence sont les instruments bénis, associée, dans l'Asile de la Longue-Pointe, à la science, à l'art, et à l'expérience, donne donc au ministère et aux familles de sères garanties de l'attention intelligente et éclairée qui veillera sur les infortunés qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes.

En outre des conditions requises pour le bon aménagement intérieur d'un asile d'aliénés, il faut encore des conditions extérieures qui se trouvent groupées à la Longue-Pointe.

Ainsi cette localité, distante de Montréal de 4 milles seulement, est d'un accès facile en toutes saisons; elle a de plus l'avantage d'être à l'écart du bruit sans être isolée; enfin elle jouit du privilège d'une salubrité parfaite.

Pour ces raisons, on le comprend, il ne saurait y avoir un emplacement mieux choisi ni plus convenable pour installer, dans un vaste local, des malades dont l'état exige impérieusement la tranquillité, de l'exercice et un air pur comme conditions indispensables, non pas toujours d'un guérison radical, mais d'une amélioration certaine.

Ces raisons doivent appeler la sérieuse considération du ministère sur l'entreprise des Religieuses de la Providence; les mêmes raisons doivent également être placées sous les yeux des familles que le malheur frapperait. En effet, les Religieuses recevront, moyennant des prix très modérés, en plus des malades à la charge publique, les sujets qu'on voudra placer à la Longue-Pointe.

Cependant si ingénieuse et si industrieuse que soit la charité, elle ne dispose pas toujours des ressources nécessaires à l'exécution de ces entreprises.

La charité des Religieuses de la Providence en est un peu là. Elles ont donc besoin, pourquoi ne le dirait-on pas? qu'on leur vienne en aide. Elles ne demandent pas qu'on leur donne, mais il serait bon et juste qu'on leur prêtât.

Mieux que personne, le ministère provincial pourrait prêter des fonds aux Religieuses de la Providence, afin de les mettre à même de pousser activement les travaux commencés.

En effet, le ministère doit avoir à sa disposition des sommes que nul ne le blâmerait de placer entre les mains des sœurs. Ce serait de sa part, et sans porter préjudice aux intérêts du trésor de la Province, contribuer pour une bonne œuvre à une belle œuvre.

Les hommes passent, mais leurs actes restent et protègent leur mémoire contre l'indifférence ou l'oubli. Plus que d'autres, ceux à qui échoit la tâche difficile d'administrer les intérêts de leur pays doivent la noble et légitime ambition de survivre dans quelques œuvres durables attestant leur sollicitude pour faire le bien.

Le ministère Ouimet a déjà prouvé que cette sollicitude est la sienne, en appelant le dévouement religieux au service des déshérités de ce monde. Il ne doit pas arrêter à la moitié du chemin.

Aussi le ministère Ouimet acquerra-t-il un nouveau titre à la reconnaissance de ses concitoyens et au souvenir de leurs neveux en édifiant, par un prêt de quelques milliers de piastres, les Religieuses de la Providence dont la sollicitude, à elles aussi, est de faire le bien et de le bien faire.

## Le Phénomène de Portneuf.

Nous avons donné avec le reste de la presse, la nouvelle des phénomènes alarmants qui se produisent sous terre, dans une certaine partie de la paroisse de Saint-Bazile, en arrière du Cap-Santé, comté de Portneuf. Ces phénomènes, comme on le sait consistent, en un tremblement du sol et en un bruit ressemblant à celui produit par une masse d'eau se précipitant avec fureur dans un gouffre et cherchant une issue à travers des rochers qui lui barrent le chemin.

La théorie des tremblements de terre la plus moderne serait celle-ci: l'eau, en s'infiltrant sans cesse dans l'intérieur de la terre, y opérerait une désintégration continue des parties les plus tendres de la couche terrestre et y ferait des vides plus ou moins considérables, suivant la quantité d'eau en mouvement et l'étendue du sol qui peut ainsi être désintégré et emportée.

De là les grandes cavernes qui se prolongent, quelquefois indéfiniment dans l'intérieur de la terre, et des abîmes insondables qui s'y rencontrent. Il ne faut pas oublier non plus que dans ces profondeurs immenses, on voit ou on entend couler tantôt des torrents ordinaires et tantôt de vastes rivières. Quand la désintégration s'est produite sur un espace considérable et que les blocs qui composent les masses de rochers sont aussi parfaitement déliés les uns des autres, par les infiltrations, la couche supérieure s'effondre dans le gouffre d'au-dessous, et, en frappant la couche inférieure, produit cette percussion gigantesque, qui cause les tremblements de terre. Si le sol extérieur n'est pas loin de la masse qui s'abîme, vous entendez et le bruit produit par la percussion elle-même et celui causé par la vibration des masses frappées. Ce dernier est le tremblement de terre.

D'après cette théorie, le tremblement de terre se fait entendre d'autant plus loin que la masse qui a subi le choc est homogène sur une plus grande étendue. C'est la simple loi de la transmission des sons mise en pratique dans les couches intérieures. On sait que dans l'atmosphère le son se prolonge d'autant plus loin que la masse aérienne est homogène sur une plus grande étendue, et cette loi explique pour-

quoi, quelquefois, on n'entend pas, même à une distance très-rapprochée, le bruit du sifflet ni celui du canon employés pour mettre en garde le navigateur contre les écueils de la mer; tandis que, dans d'autres circonstances plus favorables, ce bruit se fait entendre à plusieurs lieues de distance.

On remarque que les tremblements de terre se propagent dans certaines directions. Cela s'expliquerait par le fait de la vibration produite par la cause que nous venons d'indiquer, cette vibration se prolongeant dans le sens de l'homogénéité des masses intérieures.

Maintenant, quant au bruit d'eau que l'on croit entendre à Saint-Bazile, il attesterait la présence d'une rivière intérieure obstruée dans son passage par les masses de rochers tombés et tombant cherchant l'issue qu'elles lui ont fermée. Mais le fait que l'on entendrait ce bruit d'eau serait probablement la preuve que la couche extérieure du sol est très peu éloignée du cataclysme. Dans ce cas ceux qui résident au-dessus de cet abîme ont montré de la prudence en cherchant un asile ailleurs, car il pourrait bien y avoir effondrement du sol superficiel: cela s'est vu dans l'Amérique du Sud sur des étendus considérables.

La nouvelle, samedi matin, était que le champ des commotions s'élargit. S'il en était ainsi, il faudrait en conclure ou que le vide intérieur est plus étendu que le champ des premiers bruits et conséquemment des premiers chutes de rochers, et que ces chutes se continuent de proche en proche, produites par les chocs antérieurs et la vibration, ou, ce qui serait moins probable en un temps aussi court, que l'eau, en agrandissant le vide y permettrait aux masses surplombantes désintéressées de descendre.—*Journal de Québec.*

COMPAGNIE DE VAPEURS "UNION"  
Nouvelle Ligne pour Sorel, Trois-Rivières, Batiscau et Québec.

Les magnifiques vapeurs à cabines ARY-SINIAN, Capitaine NORMAN PAULET, et ATHENIAN, Capitaine E. C. WENZEL commencent leurs voyages aujourd'hui, formant une ligne quotidienne entre Montréal et Québec, laissant le Bassin Bonsecours, (promier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier), à SEPT heures p.m.

FRET reçu aujourd'hui.  
Billets de retour, à taux réduits, à vendre dans tous les principaux hôtels.  
Pour fret ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 21, Place Jacques-Cartier.  
C. H. LEFAIVRE, Sec.-Trés.  
21 Juillet. 66

Restaurant de Première Classe  
MAISON E. L. ETHIER  
Côté des Rues  
NOTRE-DAME ET SAINT-GABRIEL  
MONTREAL  
Ouvert tous les jours depuis 8 h. a. m. à 11 h. p. m.  
Toutes commandes pour Dîners et soupers publics, soit chez lui ou dans les familles, que l'on voudra bien faire l'honneur d'adresser au sousigné, seront exécutées avec la diligence et le soin qui caractérisent son établissement.  
La Maison E. L. Ethier, outre de nombreux cabinets privés, possède, de plus, une suite spéciale pour les grands Dîners.  
Le Dimanche, l'établissement sera ouvert de 1 h. p. m. à 9 h. p. m.  
Il est strictement entendu qu'aucune liqueur ne sera servie, le dimanche, au buffet du Restaurant.  
Pour la commodité du public un Bureau de Télégraphie est en opération dans l'établissement.  
E. L. ETHIER, Propriétaire.  
Montréal, 12 Mai 1874. no-50

DEMANDÉ.  
Deux ou trois pensionnaires trouveraient une bonne pension en s'adressant au No. 116 rue St. Hubert.  
La maison est des mieux situées.

Province de Québec, } COUR DE CIRCUIT.  
District de Montréal, } No. 372.  
ELIZABETH ARCHAMBAULT, commerçante, de Montréal, exécutrice testamentaire et déléguée universelle de Jean-Baptiste Ethier, en son vivant du même lieu, Demanderesse.  
vs.  
PIERRE CAZAUBON, gentilhomme, de la cité de Montréal, Défendeur.  
Sera vendu par autorité de justice, par énoncé public, et par suite de saisie, le dix-neuvième jour du mois d'août courant, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, rue St. André, No. 116, en la cité de Montréal, tous ses biens, meubles et effets, saisis par moi, Hulsler sousigné, le tout consistant en effets de ménage, table, pendule, etc.  
Qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.  
ROCH DESJARDINS, H. C. S.  
Montréal, 7 août, 1874.

Province de Québec, } COUR DE CIRCUIT.  
District de Montréal, } No. 372.  
NAZAIRE H. BOURGOIN et JOSEPH LA-COSTE, tous deux avocats de Montréal, y faisant affaire ensemble sous le nom de Bourgoin et Lacoste, Demanderes.  
vs.  
AZILDA ST. AMOURE, de même lieu, fille majeure et usant de ses droits, Défenderesse.  
Sera vendu par autorité de justice, par énoncé public, et par suite de saisie, le dix-neuvième jour du mois d'août courant, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse en cette cause, rue St. André, No. 116, en la cité de Montréal, tous ses biens, meubles et effets saisis par moi, Hulsler sousigné, le tout consistant en effets de ménage, table, pendule, etc., qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.  
ROCH DESJARDINS, H. C. S.  
Montréal, 7 août, 1874.



